

**ORDRE DU JOUR DU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT**  
**MAINTENANCE & TRAVAUX**  
**MARDI 20 FEVRIER 2018**

**A – APPROBATION**

Approbation des PV des CE des 19/12 et 25/01

**B – CONSULTATION DU CE**

B1 – Report de congé individuel de formation.

**C – INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE**

C1 - Délibérations et votes concernant le versement de la contribution du CE M&T vers les CER Mobilités pour la gestion des activités sociales et culturelles (par région) pour 2018.

**D – INFORMATIONS À L'INITIATIVE DU SERVICE**

D1 - Les évènements de sécurité remarquables de janvier 2018 et bilan ESR 2017.

D2 - Information sur la nouvelle répartition des effectifs relevant du CE RESEAU MAINT & TVX au cabinet médical d'HELLEMMES

D3 – Information sur le programme sécurité robustesse (H00) information (first).

D4 - Information sur le nombre de contrats de mission conclus avec les entreprises de travail temporaire.

## E – QUESTIONS POSÉES PAR LES ÉLUS DU CE M&T

- 1- La délégation demande des informations sur l'incident national « SIAM » du 4 et 5/01/2018, panne sur l'ensemble du territoire et donc plus aucune supervision d'une partie des installations sensibles SE et télécoms pendant deux jours. (Origine de l'incident, conséquences, difficultés de rétablissement, quelles solutions pour éviter ce genre d'incident).
- 2- La délégation demande des informations sur l'incident national concernant les commutateurs téléphoniques « IPBX » la semaine du 2 au 5/01/2018, panne sur l'ensemble du territoire et provoquant des dérangements sur un très grand nombre de téléphones. (Origine de l'incident, conséquences, difficultés de rétablissement, quelles solutions pour éviter ce genre d'incident).
- 3- La délégation demande des informations concernant la suppression des serveurs informatique locaux, régionaux, nationaux et leur remplacement par «OneDrive sncf » chez Microsoft. (Comment sera organisé cette externalisation de données informatique de l'entreprise chez un prestataire en terme de sécurité informatique, dans quel pays seront stockés ces informations).
- 4- La délégation demande Comment est prévu le déneigement et l'élagage jusqu'à la fin de l'hiver pour l'IPA et les autres Etablissements concernés par la neige dans les différentes Région de France ?
- 5- La délégation demande quel est le coût de l'externalisation de l'élagage et du déneigement et pour quelle efficacité, notamment pour la Maurienne, la Tarentaise, les Vallées Alpines en général et l'EMB ?
- 6- Quel est l'impact et les conséquences sur le périmètre de M&T suite à la signature de convention TER sur Auvergne Rhône Alpes ? Quelles coupes dans les travaux de régénérations et de développement de l'infrastructure ? Quelles conséquences sur l'entretien ? Y aura-t-il des fermetures de lignes ?
- 7- Suite aux travaux du SAS (Sillon Alpin Sud), les cheminots continuent à payer les malfaçons de la sous-traitance. La délégation demande quel est le coût cumulé des travaux et entretiens induits par ces malfaçons, avec les nombreuses réserves qui en ont découlées ? Combien en reste-t-il ?
- 8- La délégation demande si pour le Léman Express, y-aura-t-il un développement de l'infrastructure (doublement de voie, modernisation des lignes...) sachant que la nouvelle convention TER valide 250 trains par jours et que l'infrastructure existante ne le permet pas ?
- 9- La délégation demande des explications et les raisons de l'annulation de la commande de 6670 traverses pour la ligne Agen/Auch sachant que le site de Bretenoux les a déjà fabriquées et que cette commande était actée via la convention de gestion ?
- 10- La délégation demande quel CHSCT a été informé et consulté suite à la mise en place des RSO (réponse par CHSCT avec la date de l'information et de la consultation). Le CE sera informé et consulté sur cette nouvelle organisation ?
- 11- La délégation demande, région par région, un état des lieux des voies de services, par qui sont-elles entretenues ainsi que leur avenir.
- 12- Après les différents incidents survenus dans les derniers mois, l'annonce de la réalisation d'un diagnostic complet sur l'ensemble des systèmes d'alimentation électrique, de signalisation et sur les postes informatiques des gares inquiètent les cheminots et leurs représentants. Nous vous demandons de nous dire qui sera en charge de réaliser ce diagnostic et le cahier des charges de celui-ci ?

- 13- La délégation demande :
- le nombre d'emplois (ou équivalent temps pleins) de planificateurs de visites médicales par établissement M&T,
  - la (ou les qualifications) de ce (s) postes
  - le nombre d'agents gérés par planificateur.
- La délégation demande que des emplois soient dédiés à ce travail.
- 14- La délégation demande quelle part représente la surveillance et l'astreinte dans le budget "entretien".
- 15- Suite aux ESR du 2 octobre 2017 sur la région Nouvelle Aquitaine, les élus du CE M et T souhaitent avoir des informations concernant l'université mise en place pour les DPX, pour les aider dans leur management de la sécurité au quotidien (calendrier, compte rendu des actions réalisées, etc.). Les DPX ont-ils participé à l'élaboration des ordres du jour des rencontres ?
- 16- La délégation souhaite obtenir des compléments d'information sur les résultats et enseignements issus des différentes enquêtes, suite à l'accident du 05 avril 2017 (Heurt mortel d'un salarié de l'entreprise Colas).
- 17- La délégation demande où en est le cadrage de la gestion de la coactivité entre EPIC. Est-ce abandonné ou au contraire une réglementation est-elle à mettre en œuvre ?
- 18- De nombreux cadres souhaitent se faire rembourser leurs frais professionnels via les EVS, en application du GRH 00131. Vous dérogez à l'application stricte de la réglementation en argumentant que l'adhésion au processus notes de frais (avec ou sans carte) ne permet plus le retour au processus de remboursement via les EVS. La délégation demande que le GRH 00131 soit appliqué à tous ceux qui le demandent. L'adhésion au processus note de frais est résiliable à tout moment par le demandeur. La délégation demande communication du document qui infirmerait réglementairement cet état de fait. De plus pour abonder dans le sens des cadres mécontents, l'annexe 2 du texte GF00137 actuellement en vigueur n'est pas une demande d'adhésion mais une charte d'utilisation de l'applicatif notes de frais. S'engager à « ne pas régler par un autre canal que l'utilisation de la carte professionnelle ou la saisie dans l'applicatif notes de frais », ne veut pas dire « abandonner la procédure de remboursement au forfait (EVS) ». Cette recommandation impose uniquement au signataire de ne pas faire de double facturation ! La délégation demande donc que tout agent ne pouvant plus utiliser la carte affaire « noire » ou restituant sa carte affaire « platine », puisse se faire rembourser forfaitairement ses frais professionnels conformément au GRH 00131 (via les EVS). La contrainte d'accepter le dispositif de remboursement de ses frais professionnels « au réel sans carte » demeure une mesure jugée injuste.
- 19- Suite aux accidents graves et mortels récurrents lors d'opérations de ballastage (dont la mort d'un salarié de l'entreprise Colas Rail heurté par une circulation commerciale sur un chantier de ballastage de nuit le 4 avril 2017), la délégation demande de faire un point sur les mesures prises par la direction pour éliminer ce risque.
- 20- La délégation demande à faire un point sur les incidents de la virgule de Sablé et demande qui va payer les moyens mis en œuvre (matériel et moyens humains SNCF Réseau) pour résoudre le problème ?
- 21- La délégation demande le nombre d'engins de l'Infralog BPL (draisines, bourreuses, rotos ect...), le coût ou prix par engins, date d'acquisition, ainsi que le coût de la maintenance de ces engins et par qui elle est faite.

22- A ce jour les rapports de production et les rapports d'éléments variables de soldes se font de plus en plus complexes. Avec la mise en service d'ASTRID cela se complique encore plus. Pourquoi n'y a-t-il pas de « vraie formation » prévue sur ce sujet ?

23- La délégation demande pourquoi il n'y a toujours pas de formations de programmées pour l'utilisation d'OPTIMUM le nouveau programme qui doit remplacer IDAP ?

24- La délégation regrette que lors d'échec des agents lors d'examen KV SET, la note remise ne soit pas détaillée. La délégation souhaiterait que soient indiqués les barèmes sécurité, RST ou GSMR, télé affichage, etc etc.... L'agent ayant échoué à l'examen mais réussi un « module » ne le sait pas. Il ne peut pas se situer sur ses connaissances... Cette remarque pour le KV SET est extrapolable à tous les autres examens.

**P/ Président du CE M&T**  
**Brigitte CAPPONI, DRH**



**Secrétaire du CE M&T**  
**Jean-François SOCHARD**

